

<https://www.aefinfo.fr/depeche/720579-choc-des-savoirs-anne-genetet-veut-etendre-aux-cl...>

Antonin Gouze

8 min read

Choc des savoirs : Anne Genetet veut étendre aux classes de 4e et 3e la dynamique engagée en 6e et en 5e

"Je présenterai à la rentrée des vacances d'automne l'acte II du 'Choc des savoirs' et mes décisions pour la rentrée 2025", rappelle Anne Genetet lors de son audition devant la commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 30 octobre 2024. Elle dit sa volonté "d'étendre aux classes de 4e et 3e la dynamique engagée en 6e et en 5e". Elle évoque aussi les 4 000 suppressions de postes. Le ministre délégué, Alexandre Portier, déclare de son côté que "l'école inclusive n'est pas qu'une question de moyens", que "le seul modèle quantitatif arrive à ses limites" et appelle à "un changement de modèle profond".



Devant les députés, le 30 octobre 2024, Anne Genetet s'est dite prête à "des évolutions du PLF 2025 durant les débats parlementaires", notamment sur la question des suppressions de 4 000 ETP prévus initialement.

En préambule de son audition par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale - chargée d'examiner la mission "enseignement scolaire" du P.L.F. 2025, le 30 octobre 2024 -, la ministre de l'Éducation nationale Anne Genetet a tenu à rappeler que "depuis 2017, le budget de l'É.N. a progressé de 14 Md€ et que cette année encore, il progresse de 834 M€".

Et de citer les "progrès" déjà accomplis : "le dédoublement des petites classes en REP et REP+, l'augmentation moyenne de 258 € nets par mois pour les professeurs et de 200 € pour les infirmières scolaires et assistants de service social, et les deux millions d'heures d'absences de courte durée comblée grâce au 'pacte enseignant'".

Anne Genetet Pour le maintien du pacte mais ouverte à l'évolution du schéma d'emploi

Avant l'examen des amendements par la commission, la ministre met en garde les députés : "Supprimer le pacte reviendrait à priver des élèves de millions d'heures dont ils ont besoin, et à priver les professeurs de la reconnaissance financière que nous leur devons. C'est pourquoi, nous poursuivons l'investissement dans le pacte, avec 98 M€ pour remplacer quatre millions d'heures d'absences sur l'année scolaire en cours".

En revanche, elle se dit prête à "des évolutions du PLF 2025 durant les débats parlementaires, notamment pour tenir compte de l'impact [des suppressions de 4 000 ETP ([lire sur AEF info](#))] dans les écoles des zones rurales, et pour pouvoir déployer le 'choc des savoirs' au collège". Le rétablissement des 4 000 ETP avait été voté la veille en commission des finances ([lire sur AEF info](#)).

Anne Genetet s'exprimera sur ces 4 000 ETP "lors de la séance publique à l'Assemblée nationale, après les débats budgétaires et à partir des amendements présentés". Elle souligne que cette suppression de 4 000 ETP "se justifie par la baisse démographique et que le taux d'encadrement continue de baisser." L'éventuelle suppression de postes "ne sera pas une décision centralisée et se fera établissement par établissement".

"l'acte II du choc des savoirs" présenté à la rentrée de la toussaint

Concernant le "choc des savoirs", elle présentera "dès la rentrée des vacances d'automne l'acte II", c'est-à-dire les décisions que je mettrai en place avec la communauté éducative pour la rentrée 2025. Je le ferai après avoir consulté les professeurs, leurs représentants syndicaux, les chefs d'établissement". Anne Genetet prévoit ainsi de :

- rendre ses arbitrages "pour étendre aux classes de 4e et 3e la dynamique engagée en 6e et en 5e", c'est-à-dire les groupes de besoin en français et en maths instaurés depuis cette rentrée, en soulignant être "attentive à l'évaluation des groupes avant de passer à des décisions",
- annoncer "des décisions pour renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux, du primaire jusqu'au lycée",
- "donner plus d'autonomie aux chefs d'établissement",
- "offrir un accompagnement sur-mesure à chaque élève".

Elle précise par ailleurs que "dans certains collèges et lycées, élever le niveau passe aussi par rétablir l'ordre". Le dispositif "Devoir faits" sera par ailleurs "partie intégrante de cet acte II".

Handicap : "le modèle quantitatif arrive au bout de ses limites" (A. Portier)

Le ministre délégué Alexandre Portier s'est quant à lui davantage étendu sur l'école inclusive : "Beaucoup a été fait depuis la loi de 2005, mais le chemin à parcourir est encore long". Il souligne la nécessité de "s'occuper de la situation des AESH, de leur statut, leur rythme de travail, la multiplication des suivis et leur articulation dans les établissements".

Il rappelle également "la création de 2 000 postes d'AESH au PLF 2025, le doublement du budget de l'école inclusive depuis 2017 pour atteindre 4,6 Md€ en 2025, 500 ETP supplémentaires en UJIS, 25 M€ supplémentaires budgétés pour l'achat de matériel pédagogique adapté, et l'ouverture à la rentrée 2024 de 62 dispositifs médico-sociaux et scolaires et la création de 115 emplois pour les élèves atteints de TND".

Cependant, Alexandre Portier souligne que "l'école inclusive n'est pas qu'une question de moyens" et indique que "le seul modèle quantitatif porté pendant longtemps arrive au bout de ses limites et ne correspond pas aux attentes des familles et des personnels". "Les

notifications faites par les **MDPH** avancent parfois trop vite par rapport à nos capacités de recrutement. Il faut un changement de modèle profond".

Il met ainsi en avant l'importance de "renforcer les perspectives de carrières des AESH, simplifier les procédures administratives qui pèsent sur les familles vis-à-vis de la MDPH, accélérer les coopérations avec le médico-social et développer la formation des enseignants et AESH". Enfin, il appelle de ses vœux "l'approfondissement des ambitions pédagogiques pour les **E.S.H.**" et rappelle "l'attente des enseignants d'être accompagnés là-dessus. Il faut développer des contenus pédagogiques en ce sens, pour être en capacité de réadapter le geste pédagogique".

Orientation : "le curseur doit être mis au collègue" (Alexandre Portier)

Questionné sur son action pour le lycée professionnel, Alexandre Portier se réjouit qu'il s'agisse "de la seule voie qui gagne des élèves" ([lire sur AEF info](#)) et rappelle que "6,5 Md€ seront consacrés à la rémunération des enseignants de **L.P.** cette année, soit 100 M€ de plus que l'année précédente".

Il souhaite "travailler sur la carte des formations pour développer les filières d'avenir, et modifier de 6 % chaque année la carte, en s'appuyant sur les projets des établissements, des enseignants et des filières professionnelles". "Le sujet de l'orientation est central, et le curseur doit être mis au collègue pour éviter l'orientation par défaut", estime aussi le ministre.

Sur la proposition de Jean-Claude Raux (Écologiste et social) de financer à hauteur de 500 € le permis de conduire pour les lycéens professionnels ([lire sur AEF info](#)), Alexandre Portier indique que "la gratification des **P.F.M.P.** peut financer le permis" et que "tout ne passe pas par l'école : le dispositif 'permis à 1 € par jour' peut les aider, et nous pouvons faire en sorte qu'il y ait des personnels formés pour orienter les élèves vers ces dispositifs".

Concernant la lutte contre décrochage, Alexandre Portier souligne que "le PLF 2025 renforce de 2 M€ les crédits alloués à ce sujet" et évoque plusieurs pistes d'action :

- "faire du sur-mesure en lycée pro, en renforçant les fondamentaux pour les élèves fragiles, notamment via les demi-groupes en mathématiques et français,

- donner du sens au parcours grâce à la professionnalisation,
- défendre l'égalité des chances dans la ruralité via les **TERR**, dont le budget augmentera d'un million d'euros en 2025, avec un objectif de 300 territoires engagés à terme,
- soutenir les internats d'excellence ruraux, pour lesquels l'État versera aux collectivités 40 M€, pour ouvrir et rénover 4 600 places en plus des 4 500 déjà créées".

Attractivité, arrêts maladies, éducation prioritaire : les autres sujets abordés

Au cours de son audition, Anne Genetet a été questionnée sur plusieurs autres sujets :

- sur l'**attractivité** du métier d'enseignant, la ministre indique que la réforme de la formation des enseignants pourrait l'améliorer, à condition que "le parcours de trois ans soit 'agile' pour en sortir ou y rentrer facilement". Elle rappelle aussi "la réouverture de l'agenda social avec les organisations syndicales", bien que ces dernières n'aient pas encore été consultées sur ce point ([lire sur AEF info](#)),
- sur l'**absentéisme**, elle précise que "les enseignants ne sont pas du tout les plus concernés" et que "les mesures demandées par Guillaume Kasbarian ne concernent pas les affections de longue durée, les accidents du travail" ([lire sur AEF info](#)). Elle juge "important de mieux accompagner et comprendre les arrêts maladies des enseignants : le dialogue avec les OS permettra de répondre à ce sujet",
- sur l'**éducation prioritaire**, elle s'oppose au relèvement du seuil d'élèves par classe de 12 à 17 proposé par l'**IGF** ([lire sur AEF info](#)) et assure que la refonte de la carte de l'éducation prioritaire "est au programme, mais qu'il faudra accompagner les établissements qui en sortent",
- sur la **pénurie de médecins scolaires**, elle soumet l'idée d'une "formation complémentaire en médecine scolaire pour que les médecins de ville puissent faire des vacations à l'école".